

# bpa 3

## TPH HOL

### Brevet Professionnel Agricole

#### Travaux des productions horticoles

Spécialité : Horticulture, Ornementale et Légumière



## Techniques d'encadrement et de suivi et obtention du diplôme

- Chacune des formations est suivie par un coordonnateur et une assistante de formation attitrés.
- Des entretiens et des bilans auront lieu régulièrement pour vous guider et vous aider dans vos démarches.
- Des visites et ou des appels téléphoniques en entreprises permettront de faire le lien pendant vos périodes en entreprise.
- Vos jours de présence seront comptabilisés par demi-journée et un récapitulatif hebdomadaire sera réalisé puis transmis au financeur.
- Trois entretiens, en présence de vos prescripteurs, auront lieu dans le déroulé de l'année afin de vérifier votre avancement dans votre projet professionnel et vous orienter.
- Un jury organisé par la DRAAF et constitué de professionnels ainsi que de formateurs se réunira en fin de formation pour étudier votre dossier et valider votre diplôme.

## Moyens pédagogiques

- En plus d'une équipe de formateurs expérimentés, un référent handicap peut être sollicité.
- Le centre dispose d'un ensemble d'ateliers pédagogiques adaptés à l'acquisition des compétences professionnelles propre à votre formation. En outre, vous serez amené à utiliser l'atelier horticole, le tunnel horticole, les serres municipales de Quetigny.
- L'EPL possède 3 sites de ressources documentaires accessibles par tous (CDI, et centre de ressources) ainsi que de plusieurs salles multimédia.
- Notre établissement possède des aménagements spécifiques aux personnes à mobilité réduite.
- Un parcours individuel (FOAD) peut vous être proposé après entretien préalable.
- Une salle de restauration et un hébergement sur place sont possibles.

## Contact et Candidature

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles de Quetigny-Plombières Lès Dijon  
 21, Bd. Olivier de Serres - 21800 QUETIGNY  
 03.80.71.80.40  
 Cfppa.dijon-quetigny@educagri.fr  
 Coordonnateur de la formation : aurelien.yvoz@educagri.fr

En cas d'intérêt, veuillez nous retourner le dossier de candidature complété, accompagné d'une lettre de motivation, d'un CV.  
 Une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.



# bpa 3

## TPH HOL

### Brevet Professionnel Agricole

#### Travaux des productions horticoles

Spécialité : Horticulture, Ornementale et Légumière



## Profil

Les salariés des exploitations horticoles et maraîchères sont très autonomes dans l'exercice quotidien de leurs activités. Une large gamme de végétaux permet de changer de chantier régulièrement, en extérieur ou intérieur.

Les salariés sont responsables du développement des plantes, de l'appréciation de l'ambiance, de l'observation. Ils doivent signaler tous manquements ou défaillances des matériels et installations, et doivent mettre en œuvre des techniques de reproductions et de suivi des cultures,...

## Objectifs

L'agent horticole connaît la biologie des végétaux, leurs ennemis et leurs pathologies, ainsi que les moyens de luttés. Il peut conduire des engins et s'adapte aux évolutions technologiques.

La diversité de ces connaissances et compétences lui permettent de pouvoir intégrer différents emplois ; exploitations horticoles spécialisées ou non, exploitations maraîchères, jardinerie ou bien encore employé en GMS secteur vert.

## Conditions d'Admission

Être âgé d'au moins 18 ans - Être libre de tout engagement.  
 Avoir fait **valider obligatoirement** votre projet professionnel par le Pôle Emploi ou la Mission Locale ou Cap emploi.

## Financement

La formation est financée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, par le FSE et le FPSPP.

En tant que demandeur d'emploi vous serez rémunéré par le Pôle emploi ou l'ASP.

En tant que salarié vous pouvez bénéficier d'un compte personnel de formation, renseignez-vous auprès de nos services.

## Débouchés

### Insertion professionnelle :

- > Salarié en exploitation horticole, maraîchère ou agricole
- > Salarié en jardinerie
- > Salarié en GMS secteur vert
- > Salarié en pépinière

### Formations :

- > Certificat de spécialisation
- > Brevet Professionnel Responsable d'Atelier de Production Horticole
- > Bac pro Technicien Conseil Vente de Produits de Jardin



Imprimé par nos soins... Ne pas jeter sur la voie publique

CFPPA Quetigny - Plombières-lès-Dijon — 21 Bd Olivier de Serres - BP 42 - 21801 QUETIGNY cedex  
 Tel 03 80 71 80 40 ~ E-mail [cfppa.dijon-quetigny@educagri.fr](mailto:cfppa.dijon-quetigny@educagri.fr)



pa 3

TPH HOL

Brevet Professionnel Agricole

Travaux des productions horticoles

Spécialité : Horticulture Ornementale et Légumière



Le BPA TPH HOL est un diplôme de niveau 3. Il a pour objectif de former des ouvriers qualifiés capables d'exécuter, à partir de directives précises du chef d'exploitation, les activités suivantes :

- Il communique et prend en compte tous les éléments nécessaires à son activité sur l'exploitation
- Il agit pour assurer des conditions optimales au déroulement du chantier
- Il utilise et entretient le matériel agricole mobile dans le respect de la réglementation, de l'environnement et des règles de sécurité
- Il réalise les travaux liés à la multiplication des plantes horticoles
- Il réalise les travaux liés à la production horticole
- Il réalise les travaux de récolte et de préparation des commandes
- Il réalise les travaux de conditionnement
- Il effectue les opérations de pose et d'entretien d'installations fixes communes aux productions horticoles
- Il effectue les opérations de pose et d'entretien des abris
- Il participe à la vente des produits sur l'exploitation ou à l'extérieur

### Organisation de l'enseignement

Le BPA se déroule sur une année scolaire :

- > 1200 h de formation comprenant
- > 850h en centre soit 24 semaines
- > 350h en entreprise soit 10 semaines

La formation en entreprise se déroule sur 3 périodes distinctes réparties en fonction de la saisonnalité du métier.

### Architecture de la formation

La formation est construite sous forme d'Unités Capitalisables (UC) et comprend :

- > 3 unités capitalisables générales (UCG) dont 2 faisant l'objet d'une VAA\* (les UCG1 et UCG2 peuvent être validées par équivalence académique)
- > 2 unités capitalisables d'option (UCO)
- > 3 unités capitalisables de spécialité (UCS)
- > 2 unités capitalisables d'adaptation régionale et à l'emploi (UCARE)

\*VAA : Validation des Acquis Académiques



### Contenu de la formation (850h en centre / 350h en entreprise)

Le diplôme Brevet Professionnel Agricole est délivré après l'obtention de 10 unités capitalisables évaluées via un plan d'évaluation reprenant les temps forts du métier.

Les épreuves sont validées par des entretiens d'explicitation reprenant des pratiques professionnelles, réalisées sur les lieux de stages ou lors de travaux pratiques. Des fiches de tâches ainsi que des résumés vous serviront de support.

#### Préparer son atelier

- S'intégrer dans le prévisionnel d'une entreprise
- S'intégrer dans le système de production et en identifier les végétaux

#### Mise en œuvre des techniques et opérations liées aux productions

- Suivre une culture hors-sol
- Suivre une culture pleine terre

#### Participer aux récoltes

- Préparer et acheminer le matériel sur le lieu de travail
- Effectuer le travail de récolte

#### Réaliser les travaux de récolte, de conditionnement des produits et/ou préparation de commande

- Préparer la commande d'un professionnel, réaliser la récolte, la conditionner et en préparer l'expédition

#### Assurer l'entretien et la maintenance des équipements et installation de production

- Vérifier les paramètres techniques des installations pour la culture hors-sol et effectuer les opérations d'entretien courant du matériel agricole

#### S'intégrer dans l'environnement professionnel d'une exploitation

- Répondre à une annonce d'emploi
- Réagir en cas d'accident du travail

#### S'adapter au métier d'horticulteur en intégrant des notions de paysagisme

- Réalisation d'un massif floral

#### S'adapter au métier d'horticulteur en intégrant des notions commerciales

- Vente de produits horticoles

Les Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi sont élaborées par l'établissement en partenariat avec les professionnels et ayant pour objectifs :

- De permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement,
- D'ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités et des fonctions pour répondre au mieux aux besoins des professionnels et aux attentes de la clientèle.

Le BPA TPH HOL offre la possibilité de valider en parallèle de l'obtention du diplôme et pendant la formation :

- B2i
- CIPP opérateur agricole
- SST

